

Demander une messe

Toute messe rend présent Jésus-Christ qui a donné sa vie par amour pour le monde. Ses bienfaits spirituels rejaillissent bien au-delà des frontières visibles de la communauté chrétienne. L'Eglise donne aux prêtres la possibilité d'insérer dans la célébration de la messe une intention particulière.

Les intentions de messes peuvent être :

- Un remerciement à l'occasion de tel ou tel événement heureux : fiançailles, noces d'or ou d'argent, santé retrouvée, paix, unité familiale restaurée, etc
- Une demande pour une famille, pour tel ami en difficulté, pour un malade, pour une cause personnelle, pour la paix dans le monde, l'unité dans l'Eglise, etc
- Pour les défunts de nos familles ou pour ceux pour qui personne ne prie (les « âmes du purgatoires »). C'est un acte de solidarité par-delà la mort grâce au Christ en qui la vie éternelle nous est promise. Nous aidons ceux qui nous ont quittés à progresser vers la plénitude de la Vie, dans la Lumière sans fin.

L'offrande

Toute messe est sans prix, mais dès les origines de l'Eglise, les fidèles ont participé par leur offrande aux frais du culte, à la subsistance des prêtres, à la vie de la communauté.

*« Le Seigneur a prescrit que ceux qui annoncent l'Evangile vivent de cette activité »
(1 Cor 9, 14)*

Pour une messe, l'offrande fixée par les évêques de France s'élève actuellement à **18 €**.

Les messes sont célébrées aux intentions que vous souhaitez, lors des messes du dimanche comme pendant la semaine.

Pour une intention concernant une personne en particulier, préciser s'il s'agit d'un défunt ou d'un vivant. Si vous ne voulez pas qu'elle soit nommée, précisez-le également

Pour le règlement, établir un chèque à l'ordre de :

ADM paroisse Caussade

Contacter :

Maison Paroissiale

2 Place Victor Fournier

Tél : 05 63 93 13 55

Mail : paroissecaussade@gmail.com



Le formulaire d'intentions de messes

Les messes sont à demander en remplissant la partie du feuillet spécial qui porte la (ou les) date(s) et mentionne l'intention souhaitée. Celle-ci, si vous mentionnez « NE PAS NOMMER », ne sera pas énoncée au cours de la messe.

Détacher ensuite et retourner cette partie du feuillet au Presbytère d'Ardus. Le règlement est à joindre en chèque sous enveloppe à l'ordre de: **ADM- Paroisse de Caussade.**

➔ Partie du feuillet à détacher et à retourner aux paroisses

Intentions de messes

A célébrer sur la paroisse

Demandées par M/Mme/

Téléphone ou courriel

Date(s) souhaitées jj/mm/aaaa	Intention (Préciser s'il s'agit d'un défunt ou d'un vivant et mentionner si vous ne voulez pas qu'il soit nommé)

☐ Ci-joint un chèque correspondant aux honoraires de messe à l'ordre de :

ADM- Paroisse Caussade

Date (s) souhaitées jj/mm/aaaa	Intention (Préciser s'il s'agit d'un défunt ou d'un vivant et mentionner si vous ne voulez pas qu'il soit nommé)

